

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : REXADE™ B Herbicide

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2,4-D 2-ethylhexyl ester	2,4-D 2-ethylhexyl ester	1928-43-4	87.2
Éthylhexanol	Éthylhexanol	104-76-7	$\geq 3 - < 10$ *
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	90194-26-6	$\geq 3 - < 10$ *
2,4-dichlorophenoxyacetic acid	2,4-dichlorophenoxyacetic acid	94-75-7	$\geq 1 - < 3$ *
4-Chlorophenol	4-Chlorophenol	106-48-9	$\geq 0.1 - < 0.3$ *
2,4-Dichlorophenol	2,4-Dichlorophenol	120-83-2	$\geq 0.1 - < 0.3$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Gaz chlorhydrique
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/18/2024	800080004861	Date de la première parution: 04/18/2024

- Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement :
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
 - Éviter tout déversement dans l'environnement.
 - Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 - Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
 - Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :
- À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
 - Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
 - Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
 - Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
 - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 - Ne pas fumer.
 - A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact avec les yeux.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.
Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,4-D 2-ethylhexyl ester	1928-43-4		10 mg/m3	Dow IHG
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	2 ppm	Corteva OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
2,4-dichlorophenoxyacetic acid	94-75-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
4-Chlorophenol	106-48-9	TWA	0.2 ppm	Dow IHG

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Protection des mains		Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.
Remarques	:	Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Jaune
Odeur	:	Caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	3.91 (22 °C) Concentration: 1 % Méthode: Electrode de pH (suspension aqueuse 1%)
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	136 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable aux liquides

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Sans objet
Densité	:	1.14 g/cm ³ (20 °C) Méthode: Densimètre numérique
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	émulsionnable
Température d'auto-inflammation	:	273 °C Méthode: Bibliographie Montée en température constante
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	28.8 mPa,s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	30.2 cSt (20 °C)
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 1,750 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.16 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 896 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir.
Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.
Pour irritation des voies respiratoires et des effets narcotiques:
Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

CL50 (Rat): > 5.39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Éthylhexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4,445 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 639 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.79 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

4-Chlorophenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 261 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

2,4-Dichlorophenol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,000 - 5,000 mg/kg
Remarques: Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:
Incoordination.
Léthargie
Salivation.
Tremblements.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.97 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): 780 mg/kg
Remarques: Le 2,4-dichlorophénol chaud ou en fusion est immédiatement absorbé par la peau en quantité ayant causé la mort chez les humains. Cette mort rapide des humains est attribuable à l'exposition de la peau sans décontamination immédiate. Des quantités de 2,4-dichlorophénol en fusion couvrant aussi peu que 1% de la surface du corps (de la grandeur de la paume d'une main) peuvent provoquer la mort.
Le 2,4-dichlorophénol est plus facilement absorbé par la peau lorsqu'il est en solution ou fondu que sous forme solide.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

Éthylhexanol:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

- Résultat : Irritation de la peau

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

4-Chlorophenol:

- Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

2,4-Dichlorophenol:

- Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Éthylhexanol:

- Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Résultat : Irritation des yeux

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultat : Corrosif

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

4-Chlorophenol:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

2,4-Dichlorophenol:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Souris
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Éthylhexanol:

Type d'essai : HRIPT (human repeat insult patch test)
Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Cobaye
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Éthylhexanol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

4-Chlorophenol:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

2,4-Dichlorophenol:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Évaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérogène fut mise en évidence., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Cancérogénicité - Évaluation : Il n'y a pas d'évidence de carcinogénicité dans des études de toxicité sur des animaux de laboratoire. Alors que certaines études épidémiologiques signalent une association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer, une analyse du poids de la preuve des données épidémiologiques a montré qu'il n'y a aucune indication que le 2,4-D cause du cancer chez l'homme.

2,4-Dichlorophenol:

Cancérogénicité - Évaluation : Le 2,4,6-trichlorophénol peut être présent sous forme d'impureté à 0,1 % dans les échantillons actuels. Ce matériel peut également avoir été présent lors de 2 résultats non concluants., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : S'est révélé toxique pour le fœtus dans des essais sur des animaux de laboratoire., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité pour la reproduction : Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.
- Évaluation : Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

2,4-Dichlorophenol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Éthylhexanol:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4-Chlorophenol:

Évaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

2,4-Dichlorophenol:

Évaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Éthylhexanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/18/2024	800080004861	Date de la première parution: 04/18/2024

Foie.
Rate.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Tractus gastro-intestinal.
Muscles.
Les observations sur des animaux comprennent:
Irritation gastro-intestinale.
Vomissements.

4-Chlorophenol:

Remarques : Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:
Coma.
Respiration accélérée.
Agitation.
Tremblements.

2,4-Dichlorophenol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)
Reins.
Foie.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Éthylhexanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

4-Chlorophenol:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

2,4-Dichlorophenol:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Menidia beryllina): > 1.9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Skeletonema costatum): 0.23 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 5 d
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.015 mg/l
Point final: poids
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 663 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 5 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

- CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 35.2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11.5 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
- Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).
- CL50 (Poissons): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : (Poissons): 0.23 mg/l
Durée d'exposition: 72 d
Type d'essai: dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 550 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 133 - 320 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 8.4 - 70.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25 - 262 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (perle Pteronarcys californica): 1.6 - 15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 24.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Lemna gibba): 0.58 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.373 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0305 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 63.4 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d
- LOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100.9 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d
- NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 80 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 46.2 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 0.0616 mg/cm2
Durée d'exposition: 48 d
- NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 50.0 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

		Point final: Autre Méthode: Autres directives BPL: oui
Toxicité pour les organismes terrestres	:	CL50 par voie alimentaire (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire. DL50 par voie orale (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): > 500 mg/kg poids corporel. DL50 par voie orale (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): 94 microgrammes/abeille
4-Chlorophenol: Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin)): 3.8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 2.5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente CL50 (<i>Ceriodaphnia dubia</i> (puce d'eau)): 9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EbC50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algues vertes)): 7.4 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente EbC50 (<i>Skeletonema costatum</i>): 12 - 14 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 0.63 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d LOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 1.25 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 0.82 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les microorganismes	:	CI50 (boue activée): 150 - 178 mg/l Durée d'exposition: 3 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

2,4-Dichlorophenol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 6.7 - 11.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.50 - 6.0 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CL50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 11.5 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 52.5 mg/l
CE50 (Bactérie): 55 - 75 mg/l
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 0.0025 mg/cm2
Durée d'exposition: 2 d
Point final: survie

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

- Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).
- Résultat: Non biodégradable
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
- Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0.84 %
Le temps d'incubation: 5 d
- 0.92 %
Le temps d'incubation: 10 d
- 1.32 %
Le temps d'incubation: 20 d

Éthylhexanol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 95 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 17 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 26 - 70 %
Le temps d'incubation: 5 d

75 - 81 %
Le temps d'incubation: 10 d

86 - 87 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.70 kg/kg
ThOD : 2.95 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 1.32E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 65 %
Le temps d'incubation: 5 d

66 %
Le temps d'incubation: 10 d

85 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.09 kg/kg
Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (demi -vie): 2 - 4 d pH: 5

Photodégradation :

4-Chlorophenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 8 d
Méthode: Directives du test 302B de l'OECD

Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

		Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 17 d Méthode: OECD Ligne directrice 302C ou Equivalente
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	: 64 % Le temps d'incubation: 5 d	
	19 % Le temps d'incubation: 10 d	
	81.5 % Le temps d'incubation: 20 d	
ThOD	: 1.62 kg/kg	
2,4-Dichlorophenol: Biodégradabilité	: Résultat: Non biodégradable Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable	
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	: 76.000 % Le temps d'incubation: 5 d	
	77.000 % Le temps d'incubation: 10 d	
	77.000 % Le temps d'incubation: 20 d	
ThOD	: 1.18 kg/kg	
Photodégradation	: Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte) Produit sensibilisant: Radicaux OH Constante de vitesse: 2.98E-12 cm ³ /s Méthode: Estimation	
Potentiel bioaccumulatif Composants: 2,4-D 2-ethylhexyl ester: Bioaccumulation	: Coefficient de bioconcentration (BCF): 10	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 0.83 (25 °C) pH: 7 Méthode: Mesuré Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).	
Éthylhexanol: Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 3.1 Méthode: Mesuré Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).	
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts: Bioaccumulation	: Coefficient de bioconcentration (BCF): 2 - 1,000	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.89
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 10
Durée d'exposition: 3 d

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.83
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

4-Chlorophenol:

Bioaccumulation : Espèce: Carassius auratus (Poisson rouge)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 10 - 15

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.39
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

2,4-Dichlorophenol:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 34
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.06
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol. Pour le produit de dégradation.
Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique
Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Éthylhexanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800
Méthode: Estimation
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 212
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type d'essai: Photolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Temps de dissipation: 68 d
Méthode: Estimation
Type d'essai: dégradation aérobie
Temps de dissipation: 1.7 - 4 d
Méthode: Mesuré
Type d'essai: Anaérober Abbau
Temps de dissipation: 66.2 d
Méthode: Mesuré

2,4-Dichlorophenol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 550
Méthode: Mesuré
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Autres effets néfastes

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Éthylhexanol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

4-Chlorophenol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 12/312010; RT)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/18/2024	800080004861	Date de la première parution: 04/18/2024

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2,4-Dichlorophenol:
Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,4-D Ester)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2,4-D Ester)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,4-D Ester)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/18/2024	800080004861	Date de la première parution: 04/18/2024

Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui(2,4-D Ester)
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4-D Ester)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(2,4-D Ester)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
-----	---	---

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 32294

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 04/18/2024 Numéro de la FDS: 800080004861 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/18/2024

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION POISON

AVERTISSEMENT IRRITE LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:
Petits mammifères sauvages
les oiseaux
Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
Corteva OEL / TWA	:	8-hr TWA
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 04/18/2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



REXADE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/18/2024	800080004861	Date de la première parution: 04/18/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-1406

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F